



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'enseignement scolaire**

**Le directeur général de  
l'enseignement scolaire**

Paris, le 10 septembre 2021

DGESCO n°2021-005326

Tél : 01 55 55 12 70

Mél : [directeur.dgesco@education.gouv.fr](mailto:directeur.dgesco@education.gouv.fr)

110 rue de Grenelle

75357 Paris SP 07

Monsieur le Secrétaire Général,

A la suite de votre courrier du 19 août 2021, je souhaite apporter des réponses à vos questions sur les évaluations des élèves de CP et Ce1.

L'objectif de ces évaluations est de proposer des repères aux enseignants, afin qu'ils puissent disposer d'un bilan à l'entrée en CP ou en CE1, ainsi qu'à mi-CP. Il s'agit de bien apprécier, d'un point de vue individuel et collectif, les acquis qui permettent d'ancrer les apprentissages de CP en début d'année et de disposer d'un bilan à l'entrée en CE1 sur les compétences liées à la lecture, l'écriture et à la numération. Le protocole exhaustif offre la possibilité de se référer à des repères nationaux. L'évaluation de cette année est inchangée par rapport à celle de l'année dernière.

Comme les années précédentes, les professeurs qui le souhaitent seront systématiquement invités à répondre au questionnaire dédié après chaque opération d'évaluation nationale. Leurs réponses sont intégrées dans les rapports techniques publiés par la DEPP disponibles en ligne sur le site du ministère. A la suite des évaluations de rentrée 2020-2021, 47% des enseignants estimaient que l'évaluation leur avait permis de déceler des difficultés, soit 20 points de plus par rapport à l'année précédente. Ce dernier résultat confirme l'intérêt de disposer de repères nationaux nécessaires afin que les professeurs aient une vision claire sur les acquis de leurs élèves pour les accompagner au mieux.

Je vous informe enfin que les professeurs disposent cette année d'un temps de saisie identique à celui de l'année scolaire passée, soit 6 heures dégagées du temps d'activités pédagogiques complémentaires. Les recteurs en ont été informés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par délégation  
**le directeur général de l'enseignement scolaire**  
  
**Edouard GEFFRAY**